

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 10 AVRIL 2017**

PRÉSENTS: Mesdames et Messieurs ARNOUX, COQUARD, GROSMOLLARD, SOULARD, CHARBONNIER, DUPUY, VINCENT, BLAIN, CHABANNE, JOUBERT, BIEF, GIRAUD

EXCUSÉS: M. CHEVALIER (Pouvoir donné à Mme ARNOUX), M. TRIBOULIN (Pouvoir donné à M. COQUARD), Mme GUERPILLON (Pouvoir donné à Mme GROSMOLLARD)

- **Compte rendu de la réunion du 14 mars 2017 :** Il est signalé une erreur dans le compte rendu concernant les présences des élus (M. Charbonnier était présent et M. Triboulin était absent).
- **TAUX D'IMPOSITION :** L'Etat a augmenté les bases de 0,4% ; ce qui engendre une augmentation d'environ 1952.00 € pour la commune par rapport à 2016.

TAXES	BASES	TAUX	PRODUIT
Taxe d'habitation	797 700	13,02%	103 861
Foncier Bâti	512 000	19,30%	98 816
Foncier Non Bâti	63 000	48,72%	30 694
TOTAL	1 372 700		233 371

Une demande d'institution d'abattement facultatif en faveur des personnes handicapées ou invalides a été adressée à la mairie. Elle sera traitée ultérieurement et cela avant le mois d'octobre, date butoir pour envisager une éventuelle application en 2018.

- **BUDGETS PRIMITIFS :**

- Le budget primitif de la commune de l'exercice 2017 pour un montant en section de fonctionnement de 873 715.58 euros et en section d'investissement de 639 038.75 euros est approuvé à l'unanimité.
- Le budget primitif du service public d'assainissement de l'exercice 2017 pour un montant en section d'exploitation de 35 335.41 euros et en section d'investissement de 81 613.47 euros est approuvé à l'unanimité.
- Le budget primitif de l'annexe « Lotissement Zone Artisanale Le Garel » de l'exercice 2017 pour un montant en section de fonctionnement de 643 786.39 euros et en section d'investissement de 634 631.21 euros est approuvé à l'unanimité.

- **SUBVENTION COIN NATURE A L'ECOLE :**

Dans le cadre de la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie a souhaité accompagner, par le biais du dispositif financier TEPCV, les territoires qui proposent des actions concrètes contribuant à encourager la réduction des besoins d'énergie et le développement des énergies renouvelables locales.

A cet effet, le Fonds de Financement de la Transition Energétique peut être mobilisé pour financer la création de Coins de Nature dans les écoles. Le montant des actions que souhaite engager la commune dans le cadre de ce dispositif est de 625 €, susceptible de faire l'objet d'un appui financier de l'Etat d'un montant total de 500 euros. Cette opération et la demande de subvention correspondante sont approuvées à l'unanimité.

- **RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION SATESE :**

Madame le Maire donne lecture de la proposition de renouvellement de la convention d'assistance technique à l'exploitation des stations d'épuration (SATESE) proposée par le Département.

La durée de cette convention est établie pour une durée d'un an, reconductible trois fois sauf dénonciation expresse de l'une ou l'autre des deux parties, trois mois au moins avant l'arrivée du terme extinctif du contrat. Le montant annuel est de 504 €. Il est décidé à l'unanimité d'autoriser Madame le Maire à signer cette convention.

- **CONVENTION PORTAGE INTERIM AVEC LE CENTRE DE GESTION:**

Mme le Maire rappelle à l'assemblée que la commune adhère au service intérim et portage salariale du Centre de gestion depuis 2014. Cette prestation n'est facturée à la commune qu'en cas de besoin.

Pour chaque mission, la commune rembourse au CGD69 le montant du traitement, le régime indemnitaire et les charges patronales. Cette somme est majorée des frais de gestion du CDG69. En raison d'annulation fréquente par les collectivités après que les gestionnaires de l'unité intérim aient investi du temps dans la recherche des candidatures, le conseil d'administration du centre de gestion a adopté pour 2017 une modification de l'article 3 de la convention cadre, portant sur la mise en place d'un forfait de 200€ à régler par la collectivité en cas d'annulation de la demande.

Compte tenu de ces éléments, Madame le Maire soumet à délibération la nouvelle convention cadre « prestation intérim et portage salarial » intégrant cette disposition. Elle est approuvée à l'unanimité.

- **CHEQUE A ENCAISSER :**

Madame le Maire demande l'autorisation d'encaisser un chèque d'un montant de 1.80 euros de la société ORANGE suite aux résiliations de lignes téléphoniques. Cet encaissement est approuvé à l'unanimité.

- **SERVITUDE DE PASSAGE IMPASSE DES SOURCES :**

En l'absence d'éléments transmis par le notaire, il n'est pas envisageable d'apprécier la demande. Ce point est donc reporté.

- **DEPLACEMENT EMPRISE CHEMIN RURAL DE LA LOIRE**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 12 décembre 2016 autorisant l'ouverture d'une enquête publique pour l'aliénation d'une partie du chemin rural « La Loire » et l'acquisition par la commune de terrain appartenant à Monsieur et Madame Pierre SOLEYMIEUX pour reconstitution du chemin rural.

L'enquête publique a été réalisée du 23 janvier au 6 février 2017 et Monsieur Raymond REYNARD a été désigné commissaire-enquêteur. Cette enquête n'a soulevé aucune observation et a donné lieu à un avis favorable du commissaire enquêteur.

Par conséquent, constatant que la procédure a été strictement respectée, Madame le Maire propose au conseil municipal après lecture du document d'arpentage de procéder à :

- La cession de terrain appartenant à la commune, d'une contenance de 361 m² (parcelle située en section AO), à Monsieur et Madame Pierre SOLEYMIEUX, demeurant « La Loire » à Chambost-Longessaigne.
- L'acquisition de terrain d'une contenance de 191 m² (parcelle située en section AO) à Monsieur et Madame Pierre SOLEYMIEUX pour reconstitution du chemin rural.

La cession et l'acquisition sont approuvées à l'unanimité.

- **SYDER – déploiement des dispositifs de recharge des véhicules électriques :**

Mme le Maire présente le projet de déploiement de dispositifs de recharge des véhicules électriques. Il est estimé qu'aujourd'hui il n'est pas nécessaire de procéder à une installation sur la commune.

- **Compte-rendu des commissions :**

- Commission bâtiment : Mme le Maire présente une nouvelle estimation des travaux d'aménagement de la Demeure du Prieuré, réalisée par l'architecte qui a réduit légèrement les efforts sur la performance énergétique, le montant relatif aux aléas, la desserte de l'ascenseur. Le montant réajusté s'élève à 581 250,00 € HT soit 697 500,00€ TTC. Cette réévaluation peut faciliter l'apport de financements extérieurs. Un rendez-vous avec un représentant de SOLIHA est fixé afin d'envisager leur éventuel engagement financier dans ce projet.
- Commission « Vie culturelle » : Il est décidé de programmer une réunion au plus vite pour la mise en place d'une fête de la musique qui aura lieu le mercredi 21 juin.

- **Questions diverses :**

- **Elections** : Un rappel des consignes de tenue de bureau de vote est exprimé par Mme Ballansat, secrétaire de mairie.
- **Résidence d'artistes** : Mme le Maire fait part d'un changement de date pour l'accueil d'une troupe de théâtre en résidence sur le territoire. L'unanimité des élus approuve l'accueil de la troupe pour une représentation sur la place de l'église le 9 et 10 juin à 20h30. Il est décidé que Mesdames Chabanne, Joubert et Dupuy, membres de la commission « Vie culturelle » soient les interlocuteurs de l'association « La Fabrik » qui gère cette résidence d'artistes.
- **Gestion des chats errants** : Le recours à une bénévole dans le cadre d'une signature de convention est aujourd'hui parasité par des interventions intempestives de nourrissage inadapté. Il est aussi observé que des particuliers abandonnent volontairement leurs chats au Thivollet. Ces attitudes irresponsables rendent la démarche choisie de la commune totalement inefficace et obligent les élus à chercher un autre mode de frein à la prolifération des chats.
- **Commémoration** : Il est rappelé que la commémoration aura lieu le 8 mai à 10h
- **Changement statuts de l'association « office du tourisme des Montagnes du Matin »** : Madame le Maire donne lecture du courrier de l'association mentionnant le changement de statuts précisant le transfert de la compétence tourisme à la Communauté de Communes de Forez Est et le maintien de la gestion des sentiers de randonnées et de l'animation du territoire. Une assemblée générale extraordinaire sera organisée prochainement.
- **Prochaine réunion de conseil municipal** : Elle aura lieu le 2 mai 2017 à 20h30.

Fait en mairie le 12 avril 2017

Le Maire

Marie-Luce ARNOUX